

DECISION N° 2019-16
consécutive au départ
de Madame Marie-Dominique MONBRUN, directrice générale adjointe

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 nommant Madame Patricia BLANC, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Vu la décision n° 2008-145 du 25 avril 2008 fixant la nouvelle organisation de l'Agence,
- Vu la décision n° 2018-185 du 5 juillet 2018 nommant Madame Sandrine ROCARD secrétaire générale,

D é c i d e

Article 1

A compter du 1er janvier 2019, Sandrine ROCARD assure les fonctions de directrice générale adjointe. Elle assure en tant que de besoin la représentation et l'intérim de la directrice générale et exerce des missions transversales à l'agence. A ce titre, notamment, elle :

- préside le CHSCT ;
- coordonne l'élaboration et la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance de l'agence ;
- pilote la contribution de l'agence aux travaux de mutualisation inter-agences ;
- participe à l'exercice « budget base zéro » mené par la tutelle et assure le pilotage et le suivi de l'exercice « adéquation missions moyens » ;
- pilote les revues annuelles locales et du siège ;
- assure le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes.

Elle demeure chargée du secrétariat général de l'agence.

Article 2

A compter du 1er janvier 2019, le service communication est rattaché hiérarchiquement à la directrice générale.

Les aides relatives à la communication sont validées par la directrice des programmes et des interventions.

Article 3

La présente décision fait l'objet d'une diffusion auprès de l'ensemble des agents de l'agence, ainsi que sur l'intranet.

Nanterre, le 15 JAN. 2019

La Directrice Générale



Patricia BLANC